

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [pascale-boisvert-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fb9798c900610b2ebd8e4e5c>

Date d'obtention : 2024-11-27 17:06:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Le protocole Sexto s'impose lorsqu'une personne de l'école vient nous voir. Si c'est une personne extérieure, nous devons la référer aux services de police. Lorsque c'est une personne de l'école qui vient nous voir, pour nous parler d'une situation avec photo de possible nudité, nous remplissons la grille d'évaluation. Si ce n'est pas la personne qui est sur les photos, nous lui demandons sa collaboration afin de pouvoir en discuter avec elle. Si aucune collaboration, nous dirigeons les informations aux services de police. Après avoir complété la grille d'évaluation, avec toutes les personnes impliquées, si la situation l'impose, nous confiscons le téléphone cellulaire. Il est important de savoir si la photo a été diffusé ou non. Par la suite, nous devons communiquer avec les services de police que ce soit un acte impulsif ou malveillant. A ce moment là, la police communiquera avec le policier éducateur qui fera des rencontres de sensibilisation Sexto auprès de chaque jeune impliqué. C'est aussi le service de police qui remettra le téléphone cellulaire. Dans le cas où un adulte est impliqué, nous référons directement au services de police. Dans la situation où il n'y a pas de pornographie, le dossier doit être traité selon la politique de l'école afin de protéger l'intégrité de l'élève. En tout temps, nous ne devons pas regarder la ou les photos, car cela serait une infraction criminelle. Par ailleurs, nous ne devons pas rencontrer des élèves à la demande des policiers. S'ils ont pris le dossier en charge, c'est eux qui doivent faire le continuum. Dans le cas d'un acte malveillant, nous rencontrons la personne qui a divulgué les photos, nous ne complétons pas la grille d'évaluation, nous confiscons le téléphone et contactons le service de police. En terminant, jamais de commentaire aux journalistes. Les référer aux services des communications du centre de service scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de bien évaluer ce nous reviens comme tâche ou pas. De plus, il peut y avoir différentes situations qui demandent de bien évaluer les événements. Le plus important, est de toujours de s'assurer que l'intégrité de la personne est maintenue. Le reste de sa vie peut en être affectée. Les jeunes font aussi beaucoup de choses sur des coups de tête mais certains peuvent être mailveillants, alors il doit y avoir des conséquences légales. Mais dans tous les cas, c'est de déclencher le protocole Sexto, celui-ci nous guidera dans ce que nous devons faire ou pas, devons nous faire le protocole école ou communiquer avec les services de police. Ce qui m'embête un peu, c'est que dans aucun cas nous parlons des parents. Est-ce nous devons les aviser ou non lorsque nous les référons aux services de polices? Selon ce que j'en conclu, non sauf dans le cas où c'est le protocole école qui est remis et que celui-ci l'impose. Dans le cas contraire, ce seront eux qui le feront? Par ailleurs, ces situations démontrent que les élèves, qui sont au fait qu'un tel genre de protocole existe et/ou que les intervenants peuvent les aider, ils seront plus à l'affût de ce genre de situation et ainsi d'en parler à qui de droit.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, je trouve que le protocole est tellement bien fait, qu'il n'y a pas de place pour l'interprétation dans son application. Cela permet de savoir quoi faire à quel moment. Je pense que mon malaise serait davantage lorsque l'élève m'exposerait certains détails de sa ou ses photos de nudité. C'est un moment où l'élève sera très vulnérable, où mon soutien sera très important. Par contre, je sais par expérience, que je risque d'être en mesure de rassurer cet élève, en lui démontrant aucun jugement de ma part. Tous le monde fait de mauvais choix dans la vie. Dans le cas où j'aurais un trop grand malaise, je réferrerais l'élève à une autre personne formée Sexto. Le plus important dans ces situations, ce sont les élèves qui sont en cause dans celle-ci.